Memoire d'une Amputation faite, a environ cinq travers de doigts audessus de l'articulation du pied avec la Jambe gauche, le 22 avril 1782 a M. le chev. Delahoussaye enseigne des V.x du Roi chevalier de l'ordre, de St Jean de Jerusalem, de l'ordre Royal et militaire de St Louis.

Dans le combat du vaisseau du roi le Pegaze, Contre le foudroyant vaisseau Anglois, m. le chev. delahoussaye, eut le pied, et les extremités du tibia et du Peroné fracassés, par un Boullet, le fracas des os du pied joint a celui des extremités des deux os de la jambe, et la Desorganisation des parties molles, ne me laisserent hésiter un seul instant, a lui faire l'amputation; je m'assurois de l'etendue du fracas dans les deux os de la jambe; et je vis que je pouvois lui faire l'amputation, a environ cinq travers de doigts audessus de l'articulation, ce que je fis; à cet endroit il restoient assés de teguments, sains, pour Recouvrir la Surface du moignon, et Voici les raisons, qui m'ont Determiné dans ce Cas, d'enfreindre La Doctrine, du plus grand nombre des auteurs, tant anciens, que modernes, qui dit, qu'il faut faire l'amputation de la Jambe toujours près du genouil c. a d. a quelque travers de doigts audessous de la tuberosité du tibia, pour les simples raisons, qu'un long moignon genne pour l'application d'une jambe artificielle, et en difforme.

1°. Que plus les Amputations sont Eloignées du tronc, moins elles Exposent la vie des Amputés.

2°. que plus une operation est éloignée d'une articulation, & qui necessairement doit parcourir, les dégrés de l'inflammation, et de la suppuration, moins ce que nous appellons accidents consecutifs offrent de Ravages.

3°. En me Determinant a la faire, a cet endroit, je me suis

Proposé de conserver les fonctions de l'articulation du genouil, par le moyen des positions variées pendant le traitement; toujours le plus qu'il m'a été possible dans l'extention; Esperant également, de trouver un Artiste Capable de Completter mes Vües, en faisant une Jambe artificielle selon ce genre d'amputation, et par là, Diminuer le malheur d'un officier agé de 22 ans, et dont le merite est déja connu dans la marine du Roi; le Succès en tout point a secondé mes désirs.

M. de la houssaye, est aujourd'huy a Brest, marche autant que ses affaires l'exigent, se tient debout dans les Sociétés autant de tems que cella lui fait plaisir on ne s'apperçoit presque pas qu'il boete, il marche sans le secours de la canne quand il veut, il monte a cheval &c. enfin il est très ferme sur cette jambe artificielle qui est prise sur les memes dimensions de la Droite, elle est de cuivre la surface de son moignon ne porte point, cette jambe artificielle creuse Reçoit ce Restant de jambe naturelle, et le point d'appui se fait au genouil sans en gener les fonctions; si mon memoire est Digne de vos attentions, que vous ~~me~~ Désiriés l'exacte description de cette jambe, j'aurai l'honneur de vous l'adresser.

il seroit Donc bien inhumain dans des semblables cas, d'amputer les membres au lieu designé par le plus grand nombre des auteurs! je n'ose me permettre d'autres Reflexions sur cette matière; j'ai été beaucoup critiqué soit a Portsmouth, où meme en france; Mr. pott, à londres que j'eux l'honneur de voir au mois d'aout dernier, me donna son approbation, ainsi que Mr. Billard lorsque j'ai été Rendu a Brest.

n°: 37.

a Brest le 1er juin 1783. B. Langlade de peiren. ch. maj. des vaisseaux du Roi.

ARC 58 m 141